

**COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS**

du 16/07/2026

Présents : MRS : Pierre MARTINE (Président), Nicolas BAUDRY, Claude CAZALA, Didier DARRIET, Jean Pierre DUBEDAT, Alain BONNEFOY,

Mme Andrée DELERON, Nathalie LUCAS

Excusé : BRETEAU Christophe,

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

RAPPEL

La commission rappelle que toutes les demandes doivent provenir de l'adresse officielle des clubs. Il ne sera donné aucune réponse à un mail envoyé depuis une adresse personnelle.

**Sous réserve de procédures en cours
A valider au prochain Comité Directeur**

Organisation du tirage au sort des poules de D1 Intersport, D2, D3 saison 2026/2027

Suite aux mails des clubs de Lège Cap Ferret et de St Emilionnais qui n'engagent pas leur équipe 3, la commission a tenu compte des classements définitifs au 15 juillet 2026.

Elle a repêché les clubs de Coqs Rouges 2 et Gensac Montcarret 2 en Division Départemental 3 qui était rétrogradés en D4

Le club de Stade Blayais n'engage pas d'équipe seniors la saison 2026/2027, la commission a repêché en Départemental 3, l'équipe de Castets en Dordogne 2 qui était rétrogradée en Départemental 4.

La commission a constitué des pots suivant les descentes, les montées et les équipes qui se maintenaient en tenant compte de leur classement à l'issue de la saison 2025/2026.

Il sera rappelé aux clubs que les poules ne pourront pas être modifiées après le 31 juillet 2026.

PRESIDENT de la Commission

PIERRE MARTINE

SECRETAIRE de la Commission

DIDIER DARRIET